



Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides

Réunion plénière annuelle 7-8 novembre 2001, Mexico, Mexique

Mercredi, 7 novembre 2001 – Réception

Introduction

Le D^r Carlos Santos-Burgoa a souhaité la bienvenue aux participants et il a présenté un aperçu des activités d'intérêt au Mexique.

1. Récemment, le gouvernement mexicain a publié son Plan national de développement, un plan cadre qui doit faciliter le processus de démocratisation de ce pays. Ses principaux points sont notamment :
 - < l'élaboration de politiques sanitaires par d'autres groupes que ceux de la promotion de la santé;
 - < la mise sur pied d'une Commission nationale de la sécurité alimentaire;
 - < le renforcement des politiques d'évaluation des risques, de santé publique, d'homologation et d'annulation des homologations;
 - < l'accent sur la santé des enfants, des travailleurs et des populations indigènes.

Ce cadre se traduit par les activités spécifiques suivantes du CICOPRAFEST :

- < le développement d'une Politique nationale sur les pesticides intégrant la gestion du cycle de vie;
- < l'accent sur la fonction et la transformation de la politique sur les pesticides;
- < la promotion de la responsabilité des producteurs pour la gestion des pesticides;
- < la promotion de la sécurité des travailleurs par la certification des pesticides et par l'interdiction de leurs utilisations non approuvées;
- < l'élaboration d'un réseau national de laboratoires.

De plus, le CICOPRAFEST a publié récemment un rapport sur son mandat de six ans, et il travaille actuellement à la consolidation des 23 centres de toxicologie du Mexique. Le D^r Santos-Burgoa a souligné la bonne coopération avec l'Organisation panaméricaine, qui a assuré le financement des services de traduction pour la réunion.

Jeudi, 8 novembre 2001 - Ouverture de la réunion

Présentation du Comité directeur

Mexique

Le D^r Santos-Burgoa a encouragé les Mexicains à jouer un rôle proactif au sein de leurs sous-groupes parce que le GTT doit examiner attentivement les résultats de ces discussions.

Canada

Le D^r Franklin a présenté un bref historique du GTT de l'ALENA sur les pesticides et de l'Initiative de l'Amérique du Nord. Bien que ce soient des questions commerciales qui sont à l'origine de l'ACCEU et ensuite de l'ALENA, le travail du GTT sur les pesticides ne s'est jamais limité aux activités commerciales. La protection de la santé humaine et de l'environnement ont toujours constitué une partie intégrante des travaux du GTT.

La première catégorie des examens conjoints (EC) porte sur les produits chimiques à risques réduits afin d'encourager le développement de produits à risques réduits et d'assurer leur disponibilité pour les producteurs aussi rapidement que possible. Pour des raisons semblables, la catégorie suivante d'EC portait sur les agents microbiens et à base de phéromones. Depuis, le GTT a élargi le processus à d'autres catégories de produits nouveaux et à la réévaluation de produits plus anciens.

Les producteurs déclarent qu'ils veulent utiliser des produits à faibles risques afin que les denrées alimentaires cultivées dans les pays de l'ALENA soient reconnues dans le monde entier pour leur qualité parce qu'elles satisfont aux normes de sécurité les plus rigoureuses. Grâce à nos travaux des cinq dernières années, comme on l'a souligné dans le rapport d'étape du GTT qui vient d'être publié, ce dernier est bien placé pour aller de l'avant et réaliser ses objectifs.

États-Unis

Mad. Mulkey a surpris les participants en utilisant l'espagnol pour sa présentation. Elle a encouragé les participants à collaborer, pendant les cinq prochaines années, au développement d'un plan de travail conçu en fonction des ressources du GTT.

Présentation de la carte des zones de résidus du Mexique

Amada Velez a présenté la version finale de la carte des zones de résidus du Mexique, résultat de trois années de travail, qui complète maintenant la carte des zones de résidus de l'Amérique du Nord. Le rôle essentiel de ces cartes de zones de résidus est de rendre possible l'utilisation de données élaborées dans un pays de l'ALENA, afin de faciliter l'application de limites de résidus de pesticides d'un autre pays, de façon à réduire les coûts des données pour l'industrie tout en continuant de fonder les décisions quant aux limites de résidus sur des données scientifiques rigoureuses. Le Mexique, par exemple, compte sept régions qui lui sont propres et quatre autres qui sont communes avec des régions des États-Unis. Ainsi, les essais de résidus sur place effectués dans l'une des régions communes pourraient théoriquement servir à l'application de LMR dans ces deux pays. La prochaine étape du GTT consistera à déterminer la meilleure façon de publier la carte complète des zones de résidus de l'Amérique du Nord.

Rapports de la séance plénière et des sous-groupes

On présente ci-dessous un bref résumé des discussions tenues par chaque sous-groupe. Pour les rapports détaillés des sous-groupes, veuillez consulter les annexes 1 à 4.

Examen conjoint

Les principaux sujets de travail identifiés par le GTT de l'ALENA pour les 5 prochaines années sont la mise en oeuvre d'un modèle d'étiquette de l'ALENA, l'amélioration du processus d'examen conjoint et des activités de collaboration dans la cadre des ré-homologations. Les intervenants ont fourni des suggestions précises quant à l'amélioration et à l'expansion du processus d'examen conjoint et quant aux mesures à prendre pour faciliter les efforts de collaboration dans le domaine des ré-homologations. De plus, les intervenants ont indiqué qu'ils aimeraient voir davantage de coordination dans le dossier de la réévaluation des matières inertes/produits de formulation, une plus grande attention portée au problème de l'égalité d'accès aux pesticides par tous les utilisateurs potentiels des pays de l'ALENA ainsi que plus de formation des producteurs sur le sujet de l'homologation des pesticides et du programme d'examen conjoint.

Renforcement des capacités de réglementation

La discussion de ce sous-groupe s'est divisée en 4 points principaux : (1) les exigences en matière de données; (2) les protocoles d'étude/lignes directrices; (3) le format des demandes (modèle et formulaires électroniques); (4) l'évaluation des risques. Le groupe d'intervenants a identifié des priorités de travail pour l'avenir dans chacun de ces secteurs d'intérêts et a répondu à des questions précises. Les priorités soulevées étaient très différentes les unes des autres. Elles couvraient une gamme très large allant de la création d'un système de base global pour un ensemble de données à l'harmonisation spécifique des valeurs seuils dans le cadre des évaluations des risques de cancer.

Réduction des risques

Quatre sujets prioritaires pour les intervenants ont été identifiés par le sous-groupe: la sécurité des travailleurs, le cycle de vie des pesticides (gestion de la totalité du cycle), le droit d'accès à l'information, et la lutte antiparasitaire intégrée (LAI). En ce qui a trait à la discussion sur la sécurité des travailleurs, le sous-groupe a d'abord soulevé le besoin de créer un mécanisme de consultation afin d'inclure tous les regroupements touchés. Par la suite, il s'agira de mettre en oeuvre une formation adaptée aux besoins ce qui mènera, enfin, à l'application des lois sur le terrain. La discussion sur le cycle de vie des pesticides était axée sur les bénéfices de la mise en place d'un système de lutte antiparasitaire intégrée et sur les façons possibles qui permettraient aux trois pays de travailler ensemble à la création d'un tel système à la grandeur de l'Amérique du Nord. Le sous-groupe a également discuté le droit d'accès à l'information du public sur diverses questions antiparasitaires comme, par exemple, les LMR/tolérances, les matières inertes/produits de formulation, les informations sur les risques et les usages de pesticides. Dans le cadre des discussions, les programmes de LAI, le consensus général indiquait qu'il est avantageux que le GTT soit impliqué dans ces projets mais qu'un besoin de recentrage des efforts est nécessaire dans ce domaine.

Résidus de pesticides dans les aliments

La discussion de ce sous-groupe a porté essentiellement sur les projets courants et sur les façons de les compléter afin de s'appuyer sur ces acquis pour lancer de prochains projets. La discussion a touché la mise au point définitive et la publication du document sur la politique de tolérances relatives aux importations de l'ALENA et la suggestion de tenir un prochain atelier pour les intervenants sur ce sujet. Le sous-groupe a également discuté les moyens possibles pour faciliter l'harmonisation des LMR/tolérances à l'importation dans les trois pays de l'ALENA ainsi que les obstacles actuels à cet égard. Un nouveau domaine de travail, la réduction des résidus, a fait l'objet de commentaires de la part de plusieurs intervenants. Le sous-groupe a discuté les façons éventuelles pour le GTT de travailler dans le but de réduire les résidus de pesticides sur les aliments plutôt que de s'en tenir seulement à l'objectif de l'harmonisation des teneurs en résidus.

Période de commentaires du public

Dans le cadre de la réunion plénière du GTT, on avait prévu une période de commentaires du public pour les intervenants souhaitant porter des questions à l'attention du Comité exécutif. On présente ci-dessous un sommaire de ces brèves interventions.

Rubén Lobo, National Pest Control Association, Latin American Pest Control Association

- S Il a déclaré que c'est la première fois qu'il est fait mention de lutte antiparasitaire en milieu urbain lors d'une réunion du GTT. Il s'agit d'une première importante parce que, au cours des dernières années, le GTT mettait surtout l'accent sur des questions agricoles.
- S Il a remercié ses collègues des États-Unis, et notamment de l'État du Texas, de leur aide pour la formation en gestion de la lutte antiparasitaire en milieu urbain.
- S Il a demandé l'aide des autorités mexicaines responsables des questions de la lutte antiparasitaire en milieu urbain.
- S Il a demandé qu'on rajoute la lutte antiparasitaire en milieu urbain à la liste des tâches du GTT.
- S Il a noté que le Mexique est le siège des organismes de lutte antiparasitaire de l'Amérique latine et qu'à ce titre, il a une grande influence dans cette région.

Warren Stickle, International Sanitary Supply Association

- S Il représente les fabricants de produits antimicrobiens, l'American Chemical Council et la Consumer Speciality Products Manufacturers Association.
- S Il a demandé la création d'un groupe spécial de l'industrie pour s'occuper des questions en ce qui a trait aux produits antimicrobiens.
- S Les questions débattues sont notamment :
 - A. Les désinfectants alimentaires par contact : des tolérances peuvent être requises pour les importations à cause de différences réglementaires entre les pays;
 - B. Les méthodologies pour les évaluations d'efficacité des pesticides non agricoles sont très différentes de celles des autres pesticides, et elles ne sont ni bien définies, ni bien documentées.
 - C. Les étiquettes et les exigences relatives aux données des produits antimicrobiens sont différentes de celles des autres produits; il faut les harmoniser séparément;

- D. Les homologations de produits génériques sont permises aux États-Unis, mais non au Canada;
- E. Les produits et les matières inertes/produits de formulation, qui sont différents pour les produits antimicrobiens;
- F. Les changements dans la réglementation des produits antimicrobiens exigés par la FQPA et leurs impacts sur les autres parties de l'ALENA;
- G. Les différences dans la réglementation des articles traités par des produits antimicrobiens au Canada et aux États-Unis.

Julia Langer, Fonds mondial pour la nature, Canada

- S Elle appuie la coopération entre les pays de l'ALENA, mais elle a déclaré que la possibilité de réaliser des gains significatifs dans les domaines de l'environnement et de la santé est compromis par l'objectif de faciliter le commerce exprimé par le GTT.
- S Elle a suggéré des priorités au GTT pour les cinq prochaines années, notamment : la facilitation de l'utilisation de pesticides moins toxiques, l'élargissement du droit d'accès à l'information, la sécurité alimentaire et la réduction de la dépendance aux pesticides.
- S Le GTT doit élaborer un mécanisme officiel pour l'intégration, dans les activités d'harmonisation, de solutions de remplacement comme la LAI et les produits à risques réduits, dans le cadre de processus réglementaires principaux.
- S Le GTT devrait aussi sélectionner une gamme de pesticides pour la réduction des résidus.
- S L'harmonisation du droit d'accès à l'information est une méthode facile à mettre en oeuvre.
- S La possibilité de participation aux réunions du GTT par les ONG est limitée, même si elle suscite beaucoup d'intérêts.
- S Il faut élargir le processus de consultation pour le travail du GTT, et peut-être utiliser des groupes d'ONG de la CNAC.

Jim Gray, Département de l'agriculture du Dakota Nord (représentant les producteurs des États-Unis)

- S Les producteurs sont frustrés par l'absence de progrès par rapport à l'objectif initial du GTT, qui est avant tout le libre échange et l'égalité d'accès aux produits de pesticides, par exemple :
 - A. Les LMR ne sont pas harmonisées;
 - B. L'égalité d'accès aux pesticides n'est pas respectée;
 - C. Les marchés de pesticides sont segmentés et il y a des différences de prix.
- S Application d'un système d'étiquettes pour l'ALENA :
 - A. Des commentaires de l'industrie indiquent que le processus d'adoption des étiquettes de l'ALENA ne prendra de l'ampleur qu'après la fin du processus d'harmonisation;
 - B. Il a exhorté l'industrie à déterminer les principales différences dans les exigences relatives aux données, etc.
- S Besoin pour les producteurs de voir des signes concrets de la volonté des gouvernements de collaborer à la réalisation d'un marché unique en Amérique du Nord.

Dean Thompson, producteur canadien

- S Il a félicité le GTT de l'ALENA de ses progrès, et il a déclaré que, en dépit des apparences, ces changements ne sont pas toujours faciles à réaliser.

- S Le GTT devrait accroître les communications afin de faciliter l'avancement des projets.
- S Priorités identifiées :
 - A. Harmonisation des LMR;
 - B. Produits à usages limités;
 - C. L'accès aux pesticides à risques réduits et aux nouveaux produits chimiques.
- S Au Canada, le ministère de l'Agriculture devrait comprendre la valeur du programme IR-4 du département de l'agriculture des États-Unis.
- S Pour l'atteinte des objectifs du GTT, il faut une coopération trilatérale entre le gouvernement, l'industrie et les producteurs.

Laura Sears, GTI, BASF

- S Elle a déclaré que les changements de format des réunions étaient un pas dans la bonne direction.
- S Le rapport de Kansas City comportait un groupe d'usages limités qui n'a pas fait l'objet d'un point à l'ordre du jour du GTT.
- S Le GTI a présenté dernièrement aux gouvernements un rapport concernant un projet pilote de validation des cartes de zones de résidus.
- S Projets relatifs aux résidus :
 - A. Le GTI doit proposer à nouveau des exigences générales de l'ALENA pour les cultures;
 - B. Le GTI doit proposer à nouveau un projet visant à réduire au minimum le nombre d'essais sur place requis dans toute l'Amérique du Nord.
- S Le GTT devrait normaliser les formats des rapports sur le devenir environnemental; à cette fin, un groupe industriel États-Unis/Canada collabore avec les gouvernements.
- S Le GTT devrait élaborer des protocoles harmonisés pour la dispersion du sol, ainsi que pour les études expérimentales sur les plantes non visées.
- S Il a recommandé que le GTT poursuive la mise au point du système de demandes électroniques et qu'il améliore l'harmonisation dans ce secteur.
- S Le sous-comité de la formation du GTI a préparé des séminaires sur l'évaluation des risques, l'établissement des tolérances, les formats de l'OCDE, les demandes électroniques et les visites; il a également effectué des enquêtes visant à déterminer les besoins de formation des organismes.
- S L'ACPA travaille actuellement à la préparation d'une base de données globale sur les LMR, qui devrait être utile pour les exportateurs.

Jennifer Ballantine, GTI

- S Rapport sur un atelier producteurs/industrie tenu à Kansas City en avril 2001.
- S On a créé des équipes thématiques et sélectionné des champions et des leaders.
- S Cinq des équipes (LMR, synchronisation des processus, formation, usages limités, harmonisation de l'étiquetage) ont présenté au GTT des documents, dont des exemplaires étaient disponibles à la réunion.

Fernando Bajarano, Red de Acción sobre Plaguicidas y Alternativas en México

- S Il a indiqué le besoin d'un réseau international pour le personnel de soutien technique agricole.
- S Le GTT doit relever des défis, notamment :
 - A. Il doit assurer la compatibilité entre les activités commerciales croissantes et la protection de la santé et de l'environnement;

- B. Il doit établir des mécanismes de contrôle mettant l'accent sur la prévention.
- S Objectifs pour les cinq prochaines années
- S Élargissement des réseaux de participation publique et des efforts visant à inclure plus d'intervenants, de sorte que les associations de producteurs, les petites entreprises agricoles, etc., participent aux réunions et expriment leurs opinions, notamment :
 - A. les entreprises de produits organiques naturels;
 - B. les associations de travailleurs agricoles migrants;
 - C. un plus grand nombre d'ONG.
- S Les Comités de Salud Vegetal (CESAVE) des États devraient être au courant des activités du GTT.
- S Les politiques publiques du GTT devraient refléter le lien entre la santé et l'environnement.
- S Le CICOPLAFEST devrait élaborer une politique d'accès du public.
- S Le développement de la LAI devrait faire appel à une plus grande utilisation des biotechnologies et à une plus grande participation, p. ex. à celle de la FAO et de la Banque mondiale en Asie.
- S Il faut intégrer les discussions sur les préoccupations relatives aux effets des perturbateurs endocriniens sur la santé publique.
- S Il faut mettre l'accent sur les secteurs d'utilisation intensive de pesticides, par exemple les cultures de fleurs au Mexique.
- S Les enfants et les femmes en âge de procréer devraient faire l'objet d'une priorité.
- S Il a indiqué que la portée de l'harmonisation ne devait pas être limitée à la création d'un marché pour les pesticides, et qu'elle devait aussi prendre en compte les droits des personnes.
- S Un système de déclaration publique des utilisations des pesticides devrait garantir les droits des citoyens et des travailleurs.

Comité exécutif - Mot de la fin

Canada

Le D^r Franklin a souligné certains points important soulevés au cours des discussions, notamment : la nécessité de liaisons entre le sous-comité des résidus de pesticides dans les aliments et le sous-comité de l'examen conjoint des pesticides chimiques, la question des travailleurs migrants, ainsi que le besoin d'une plus grande ouverture de la part du gouvernement et de l'industrie.

L'industrie devrait proposer des moyens innovateurs d'accroissement de l'accès à l'information. On a beaucoup insisté sur la nécessité de partager plus d'informations sur les matières inertes/produits de formulation, et il faut en examiner les possibilités.

Dans l'ensemble, cette réunion a montré que le GTT a atteint une plus grande maturité.

États-Unis

Mad. Mulkey a remercié les participants d'avoir fait preuve de bonne volonté et de créativité au cours des discussions. Elle a fait remarquer que, en dépit de la diversité des points de vue, les discussions ont atteint un niveau remarquable de cohérence, de pragmatisme, de pertinence et de lucidité. À son avis, cela indique que les travaux du GTT sont prometteurs.

Les nouvelles priorités qui se dessinent sont notamment : l'accès du public à l'information, le besoin de prévisions au-delà d'un cadre de travail réglementaire étroit, et la gestion de l'ensemble du cycle de vie. Le niveau d'organisation des intervenants était impressionnant, notamment les efforts des groupes du secteur privé qui ont participé à l'initiative, par exemple le GTI et les groupes de producteurs de l'ALENA. On a suggéré que l'industrie des produits antimicrobiens ou les ONG pourraient peut-être s'organiser de façon semblable.

Les gouvernements sont optimistes au sujet de la prise en compte des préoccupations relatives à la santé et à l'environnement dans le processus du libre-échange ; grâce au travail déjà accompli, cet objectif devrait être réalisable. Le GTT a ouvert les portes et devrait profiter des occasions qui se présentent pour poursuivre sa mission.

Mexique

Le D^r Santos-Burgoa a déclaré qu'il était très content et enthousiaste à cause du résultat de la réunion, surtout en ce qui a trait à la coopération et à la diversité des intervenants. Certains des problèmes soulevés présentent des défis, tout comme l'établissement de priorités pour ceux-ci et leur examen dans le contexte du GTT. Il était particulièrement content de la participation de représentants des milieux universitaires, des ONG et des travailleurs.

Il est essentiel que le Mexique rattrape son retard par rapport aux États-Unis et au Canada. Les domaines d'intérêts spécifiques sont notamment : les études de panier de consommation, l'évaluation des risques, les problèmes de santé des enfants et le renforcement des capacités de réglementation. De plus, le D^r Santos-Burgoa a indiqué que les populations de travailleurs migrants et autochtones devraient faire l'objet de priorités.

Le D^r Santos-Burgoa a noté que l'une des priorités du GTT est la réduction des risques. Il a déclaré qu'il faut que le GTT détermine le rôle qu'il entend jouer dans la région de l'Amérique du Nord et ce qu'il espère accomplir à l'échelle régionale, p. ex. en déterminant quelles régions produisent les aliments les plus sains ou appliquent le mieux les mesures de lutte antiparasitaire.

Points saillants des discussions du Comité exécutif du GTT

- Le GTT de l'ALENA doit établir un plan de travail préliminaire pour le deuxième plan quinquennal du GTT, et il doit déterminer les meilleures façons d'obtenir la rétroaction des intervenants au sujet des priorités. Le GTT doit présenter le plan de travail pour discussion lors de la prochaine réunion du Comité exécutif (mai 2002).
- Les États-Unis doivent déterminer la date à laquelle ils seront en mesure d'accepter le format de demande de l'OCDE pour les demandes d'homologation de pesticides dans le cadre de leurs opérations courantes.
- Le GTT doit continuer la préparation des étiquettes de l'ALENA grâce à un examen chimique conjoint en cours (Bayer TI-435) effectué dans le cadre d'une étude pilote.
- Le Comité exécutif a approuvé la version mise à jour des Procédures d'examen conjoint des pesticides, qui incorpore une troisième catégorie d'examens appelée « examens conjoints négociés ». Cette catégorie élargit le processus d'examen conjoint aux produits chimiques qui

sont présentés simultanément et qui doivent faire l'objet d'un examen conjoint, mais qui ne satisfont pas aux exigences de réduction des risques ou des catégories prioritaires de l'ALENA (p. ex. les produits de remplacement prévus pour les organophosphates). On devrait diffuser ce document au cours du premier trimestre de 2002.

- Le D^r Santos-Burgoa s'est dit très impressionné par les modèles d'examen électronique développés par le Canada et les États-Unis. L'EPA a offert de traduire en espagnol, pour le Mexique, certains de ces modèles que le CICOPLAFEST doit tester dans le cadre d'une étude pilote. L'ARLA a affiché récemment ces modèles sur son site Web pour les demandes électroniques (www.eddenet.ca).
- Au cours de l'année qui vient, le Canada et les États-Unis dirigeront, pendant six mois, l'achèvement d'une nouvelle activité d'homologation ou de modification d'homologation de phéromones. Le Mexique s'est dit intéressé à l'harmonisation avec le Canada et les États-Unis afin qu'il puisse, lui aussi, participer à ces nouveaux projets.
- Les trois pays doivent coordonner leurs travaux sur l'application du traité de l'Organisation maritime internationale, qui doit éliminer les composés d'organoétain (notamment le tributylétain) utilisés comme biocides dans les produits antisalissure, et identifier des solutions de remplacement qui seront l'objet de futures décisions réglementaires en matière d'homologation.
- Le Canada et les États-Unis doivent élaborer une proposition de collaboration pour les articles traités, qui doit être examinée par le Comité exécutif lors de sa prochaine réunion. Le Mexique doit déterminer son niveau d'engagement à ce moment.
- Le Sous-comité de la réduction des risques prépare une étude pilote d'examen biochimique conjoint pour faciliter l'élimination des différences touchant les exigences relatives aux données et aux processus d'homologation pour ces produits chimiques.
- Les trois pays doivent collaborer à l'établissement de liens réciproques entre la Commission nord-américaine de l'environnement (CNAE) et le GTT de l'ALENA afin d'assurer une couverture complète, précise et efficace de la surveillance et de l'évaluation de pesticides et de la santé des enfants. Chacun des trois pays doit participer à la réunion du CEC à Montréal, Canada, prévue pour les 27 et 28 novembre 2001, afin d'établir un ordre du jour tenant compte des problèmes de santé des enfants, notamment l'asthme, le saturnisme et les effets toxiques d'autres substances, notamment les pesticides.
- Le GTT doit examiner les façons d'accroître les activités visant à renforcer la sécurité des travailleurs dans les trois pays afin que chacun puisse profiter de l'expérience des autres dans ce domaine. Les défis spécifiques identifiés au cours de la discussion étaient notamment les problèmes ayant trait à la main-d'oeuvre migrante, au travail des enfants, à l'évaluation des risques pour les travailleurs, ainsi qu'aux façons d'évaluer l'efficacité des mesures de protection des travailleurs.

- Le Mexique a indiqué qu'il souhaitait participer plus activement aux activités dans certains domaines, notamment les examens conjoints, l'évaluation des risques, l'échange d'informations, la santé des enfants et l'étiquetage, élément clé de la communication des risques.
- Le GTT doit déterminer la meilleure façon de diffuser les cartes des zones de résidus de l'ALENA.
- La prochaine réunion du Conseil exécutif se tiendra au Mexique en mai 2002.
- La prochaine réunion des intervenants se tiendra aux États-Unis vers la fin de novembre 2002, dans une ville voisine de la frontière États-Unis /Mexique, afin de faciliter la participation du Mexique.

Annexe 1

Sous-groupe des examens conjoints

Notes de la réunion

GTT de l'ALENA sur les pesticides
Notes de réunion du sous-groupe des examens conjoints
8 novembre 2001, Mexico, Mexique

Principaux points identifiés par le GTT de l'ALENA pour les cinq prochaines années :

- Mise en oeuvre du programme des étiquettes de l'ALENA;
- Amélioration du processus d'examen conjoint;
- Stratégies de ré-homologation et de retrait d'usages.

Principaux points identifiés par les intervenants et par les participants pour les cinq prochaines années :

1. Harmonisation des examens de toxicologie;
2. Harmonisation des changements touchant les étiquettes;
3. Projets pour le marché de l'ALENA - Effets de l'harmonisation sur l'homologation;
4. Utilisations d'urgence et usages limités - Assurer par voie de législation la priorité de l'homologation des usages limités;
5. Classification de la toxicologie;
6. Efficacité du processus d'homologation;
7. Programme élargi d'examens conjoints prévoyant une plus grande contribution du Mexique;
8. Harmonisation des désinfectants et des outils de lutte antiparasitaire en milieu urbain;
9. Harmonisation de la réévaluation des matières inertes;
10. Égalité d'accès aux produits antiparasitaires pour les agriculteurs de l'Amérique du Nord, notamment pour le transport des pesticides vers les autres pays de l'ALENA;
11. Exigences en matière de données de l'ALENA;
12. Besoins en formation - Homologation 101, programme et processus d'EC de l'ALENA, etc.

1. Étiquettes de l'ALENA

- Avantages pour les producteurs;
- Avantages limités pour l'industrie - démonstration des avantages pour l'industrie (Les organismes indiquent que cela est bon pour l'industrie.);
- Démonstration concrète (homologation d'une étiquette de l'ALENA afin de montrer que cela peut se faire) - Montrer ce qui a été fait à ce jour (étiquettes de biopesticides);
- Les rendre obligatoires pour les produits chimiques des industries de l'Amérique du Nord, et non seulement pour les produits proposés pour les examens conjoints;
- Nécessité de l'intégration de mécanismes souples;
- Question technique - la résistance;
- Peut renforcer l'impression de sécurité alimentaire;
- Examen des questions d'application;
- Besoin de clarté pour les producteurs et pour les utilisateurs;
- Problème d'espace sur les étiquettes - besoin de plus grands formats pour les étiquettes multilingues;
- Priorité accordée à l'homologation pour les présentations d'étiquettes de l'ALENA;
- Nécessité de définir les intérêts du Mexique en ce qui a trait à l'homologation, aux étiquettes de l'ALENA et à d'autres projets, ainsi que d'obtenir sa participation.

- Points pour l'industrie
 - < Plus de travail pour l'industrie, nécessité de démontrer les avantages (priorité élevée nécessaire);
 - < Étiquettes claires pour les producteurs;
 - < Mots-indicateurs harmonisés;
 - < Pas de question d'application;
 - < Besoin d'approbation et de participation des États et des provinces;
 - < Pas de retard pour l'homologation.

2. Amélioration du processus d'examen conjoint

- Besoin de mécanismes et de processus pour les réunions de consultation avant la demande, p. ex. choisir une date fixe pour les réunions de consultation avant la demande pour chaque trimestre;
 - Égalité d'accès (tolérances et profils d'utilisation semblables);
 - Les États-Unis doivent homologuer beaucoup plus de nouvelles utilisations que le Canada ou le Mexique, ce qui cause un problème pour l'exportation et l'égalité d'accès. - Il faut qu'un comité examine cette question;
 - Accroître le partage des tâches;
 - Homologation conditionnelle ou en attente au Mexique, de façon à ce que les produits approuvés aux États-Unis et au Canada le soient ensuite au Mexique;
 - Besoin de données harmonisées pour l'Amérique du Nord, et non seulement pour un ou deux pays ou pour des données propres à un seul pays;
 - Besoin d'examens conjoints pour les matières actives déjà approuvées ou homologuées dans un autre pays;
 - Certaines compagnies ne veulent pas participer.
- Points pour l'industrie
 - Elle souhaite une accélération du traitement préliminaire, de la décision d'acceptation des produits proposés pour les examens conjoints, ainsi que du calendrier des examens conjoints;
 - Elle souhaite aussi plus de communications au cours du processus, p. ex., elle préférerait que les résultats des examens lui soient envoyés dès qu'ils sont prêts, plutôt qu'à la fin du processus;
 - Elle apprécie la prévisibilité du processus d'examen conjoint, mais le traitement devient de plus en plus imprévisible, parce que le processus d'examen conjoint commence à souffrir de saturation;
 - Les utilisations non identiques devraient être acceptées;
 - Nécessité de la réglementation des pesticides par un organisme de l'ALENA.
 - Quelle partie du processus vise les nouvelles utilisations des matières actives existantes;
 - Usages limités - Besoin de la contribution des producteurs pour les usages limités et les projets IR-4; l'industrie doit collaborer avec les producteurs et les projets IR-4 au Canada et au Mexique;
 - Effort en vue d'harmoniser les résidus et les écozones uniques propres à un seul pays sur les cartes;
 - Ensemble de mesures d'examen conjoint - L'industrie doit tenter de les développer pour le Canada et les États-Unis et, on peut l'espérer, pour le Mexique, étant donné que les cartes des résidus et des écozones des États-Unis et du Mexique sont prêtes;

- Déterminer la priorité des tâches en tenant compte des informations des producteurs.

3. Stratégies de ré-homologation et de retrait d'usages

- Besoin d'harmoniser et de communiquer les stratégies de ré-homologation et de retrait d'usages - Expliquer pourquoi un pesticide ou ses utilisations sont annulés afin que les producteurs d'autres pays de l'ALENA soient informés des problèmes et les comprennent.
- Il est difficile d'homologuer les produits antimicrobiens au Mexique à cause des exigences relatives aux données - Besoin d'harmonisation avec les États-Unis et le Canada.
- Dans le cadre d'une stratégie de retrait d'usages, il faut plus de temps pour trouver des produits de remplacement et pour les homologuer. Il semble que la FQPA fonctionne déjà ainsi; est-ce que le Mexique et le Canada peuvent le faire eux aussi?
- Besoin d'un plus grand nombre de solutions de remplacement.
- Notifier les intervenants des annulations de matières actives et d'utilisations par l'industrie et les organismes gouvernementaux.

4. Autres idées :

- Présenter une mise à jour pour la réévaluation des matières inertes, etc., dans le cadre d'un projet d'examen conjoint;
- Le projet des désinfectants est encore en cours - Nécessité d'aller de l'avant (besoin d'un sous-comité distinct pour les produits antimicrobiens);
- Besoin de formation ou de la création d'un sous-comité, p. ex. le projet du Canada pour les travailleurs migrants - Matériels disponibles;
- Harmonisation des processus pour les utilisations d'urgence - chacun des pays de l'ALENA utilise un approche différente;
- Tolérances/égalité d'accès;
- Les idées doivent circuler - Organiser des conférences trimestrielles en collaboration avec le GTI de l'ALENA et les représentants des producteurs;
- Nécessité d'une réunion des seuls producteurs pour déterminer quelles sont les mesures qui fonctionnent le mieux dans les autres pays de l'ALENA.

Annexe 2

Sous-groupe du renforcement des capacités de réglementation

Notes de la réunion

GTT de l'ALENA sur les pesticides
Notes de la réunion du sous-groupe du renforcement des capacités de
réglementation
8 novembre 2001, Mexico, Mexique

Facilitateur : Diana Somers
Rapporteur : Elizabeth Leovey
Aide : Victoria Tunstall

Introduction

Ce sous-groupe a commencé ses activités par une table ronde de petites présentations des participants indiquant les points qu'ils souhaitaient ajouter.

Selon les participants, ces points sont les suivants :

- Comment harmoniser les processus avec ceux de l'OCDE;
- Nouvelles orientations en cours de développement;
- Tolérances relatives aux importations;
- Outils d'harmonisation : exigences relatives aux données et protocoles/lignes directrices d'évaluation;
- Formation;
- Harmonisation des exigences relatives aux données pour les trois pays;
- Harmonisation des critères de qualité;
- Harmonisation des documents et des enregistrements;
- Nécessité de l'adoption par les trois pays du format de dossier de l'OCDE;
- Réglementation visant les importations;
- Exigences relatives au traitement des semences - mise à jour sur l'état des documents;
- Harmonisation des matières inertes;
- Activités visant à diminuer les risques et à harmoniser les procédures de transport des matières; dangereuses et des pesticides;
- Comment renforcer la réglementation au Mexique;
- Réglementation visant les contenants;
- Exigences visant la formation permanente.

Diana Somers a ensuite présenté une brève introduction sur le rôle du sous-comité du renforcement des capacités de réglementation dans le GTT de l'ALENA sur les pesticides, ainsi que sur le type des tâches de ce sous-comité.

Partie 1 : Exigences relatives aux données

Q1 : Quelles sont les sites d'utilisation pour lesquels des examens supplémentaires sont justifiés?

R1 : **S** Selon les participants, pour la prochaine campagne d'harmonisation des exigences relatives aux données, les principales priorités sont les peintures antisalissure, les utilisations pour le gazon et les plantes ornementales, ainsi que les utilisations en serre.

S On a aussi souligné un point préoccupant, le traitement des semences. On a fait remarquer que les États-Unis et le Canada ont diffusé pour consultation publique un document sur l'harmonisation des exigences relatives aux données sur le traitement des semences, et qu'ils sont en train d'y incorporer tous les commentaires reçus.

Q2 : Est-ce que la méthode des sites d'utilisation est la meilleure façon d'harmoniser les exigences relatives aux données?

R2 : **S** Tous ont convenu que la voie des catégories de sites d'utilisation était la bonne pour l'harmonisation des exigences relatives aux données. On a établi qu'à cette fin, l'harmonisation des définitions des catégories de sites d'utilisation était une première étape essentielle.

Q3 : Autres domaines pour lesquels les exigences relatives aux données nécessitent du travail

- R3 :**
- i. Il serait utile de disposer de zones d'essais d'efficacité semblables aux zones d'essais de résidus. On a informé les intervenants de la politique de l'ARLA qui accepte les essais d'efficacité effectués dans des zones comparables des États-Unis.
 - ii. Il faudrait une meilleure harmonisation des procédures par les organismes de réglementation. On a informé les intervenants qu'au Canada et aux États-Unis, un processus de cartographie est en cours, dont les résultats seront comparés et utilisés pour harmoniser encore davantage les procédures.
 - iii. Les intervenants mexicains étaient d'avis qu'ils profiteraient grandement d'une formation sur les catégories canadiennes et étatsuniennes d'utilisation des sites et des exigences relatives aux données. Les producteurs ont aussi souligné un besoin de formation sur les exigences relatives aux données et sur les procédures d'homologation, ainsi que, dans le cas du personnel des organismes, d'une meilleure connaissance de ce qui se fait dans ce domaine.
 - iv. On a noté le besoin d'une entente sur les exigences relatives aux données sur les produits et les matières inertes/produits de formulation, ainsi que sur les calendriers d'application des politiques.

- v. On se préoccupait de différences touchant les exigences relatives aux données écotoxicologiques, et notamment au sujet de l'exigence canadienne d'études sur les formulations et sur les principaux métabolites, dans certains cas. On a expliqué que ces exigences étaient dues à la Politique de gestion des substances toxiques, à laquelle l'ARLA doit se conformer.
- vi. L'industrie mexicaine souhaiterait que le Mexique harmonise ses exigences relatives aux données sur les biopesticides à celles du Canada et des États-Unis, qui sont complètement harmonisées pour les agents microbiens, les phéromones et les produits sémiocchimiques. L'OCDE doit publier prochainement des documents fondés sur les travaux du Canada et des États-Unis. Il a été suggéré que le Mexique approuve et applique ces exigences dans le cadre de sa participation au Groupe de travail de l'OCDE sur les pesticides.
- vii. Les intervenants souhaiteraient voir l'harmonisation pour tous les pays des déclencheurs qui rendent obligatoires certaines études conditionnelles.
- viii. Besoin d'harmoniser ou d'améliorer les exigences relatives aux données et aux processus pour les usages limités.
- ix. Besoin d'harmoniser ou d'améliorer les exigences relatives aux données et aux processus pour les homologations d'urgence.

Partie 2 : Protocoles d'étude / Lignes directrices pour les essais

Q1 : Quels protocoles d'étude devraient avoir la deuxième priorité plus élevée selon les intervenants?

Q2 : Pourquoi devraient-ils être prioritaires?

A : S Il existe encore certaines lacunes dans les exigences relatives à la chimie des résidus et à la chimie des produits. Bien que le Canada et les États-Unis exigent les mêmes données, leurs normes sont différentes. L'un des points concernant les résidus chimiques était qu'une période de collecte de données de deux saisons est exigée par le Canada, contre une période d'une seule saison par l'EPA.

Correction après la réunion - Bien que l'ARLA recommande une période de données de plus d'une saison pour les essais de résidus, cette dernière exigence ne s'applique que pour les demandes d'homologation de certaines cultures dans des régions géographiquement limitées, ce qui est aussi le cas, en général, pour les demandes présentées à l'EPA.

S Toutes les parties ont convenu qu'on a noté des progrès satisfaisants dans ce domaine et aucune n'a suggéré de nouveaux domaines d'applications pour ces projets.

Partie 3 : Demande de données / Formats d'étude / Modèles et demandes électroniques

Q1 : Que doit-on faire ensuite et pourquoi?

Q2 : Quelle est la meilleure façon d'utiliser les outils qui sont à notre disposition?

- a. Quelles sont les mesures que les responsables de la réglementation, l'industrie et les producteurs devraient prendre pour optimiser l'utilisation des outils harmonisés disponibles pour la préparation ou l'examen des demandes?
- b. Est-ce que les responsables de la réglementation devraient mettre sur pied un programme de formation et de sensibilisation plus poussé pour leur personnel, l'industrie et les autres intervenants?
- c. Quelles mesures peuvent prendre les responsables de la réglementation pour faciliter l'utilisation par l'industrie des formats ordinaires et électroniques de demande?
- d. Quels incitants ou aides peuvent offrir les responsables de la réglementation pour stimuler l'utilisation de ces outils?

R : Présentation et format des données

- i. Les intervenants se sont dits préoccupés et confus au sujet de l'acceptation du format de l'OCDE. Ils souhaitent qu'on fixe une date pour l'acceptation du format de l'OCDE et pour la fin de l'acceptation des formats propres aux divers pays.
- ii. Les intervenants croient qu'il y a beaucoup de dédoublement dans les documents sommaires et les index requis. Ils souhaitent une réduction ou une fusion de tous les documents sommaires requis (FQPA, réduction des risques, demandes de tolérances, avis de présentation et liste des rapports).
- iii. Le Canada et les États-Unis acceptent des études en anglais parce que cette langue est une langue officielle dans ces deux pays. Or, au Mexique, l'espagnol est la seule langue officielle. Parce que la traduction vers l'espagnol prend du temps, les compagnies préféreraient présenter leurs demandes en anglais au Canada et aux États-Unis et, par la suite, en espagnol au Mexique. On était d'avis que l'acceptation de données techniques en anglais ne devrait pas présenter de problème aux évaluateurs mexicains en ce qui a trait à leurs connaissances des matières dangereuses. L'acceptation des données techniques et la communication des risques sont deux choses très différentes, et il est certainement préférable d'exiger la langue espagnole pour cette dernière.
- iv. Les petites différences entre les formats exigés par chaque pays pour les demandes sont à l'origine de dédoublements de tâches chez les demandeurs d'homologation, ce qui peut contribuer à les dissuader de participer aux examens conjoints. Notons, par exemple, l'exigence de l'ARLA concernant la présentation des données dans trois cahiers à anneaux, qui diffère de celle des États-Unis selon laquelle chaque étude doit être reliée et pourvue d'une couverture.

- v. On doit coordonner les demandes de données de réévaluation entre les divers pays. On a noté que ce point relève du sous-comité de l'examen conjoint des pesticides chimiques.

R : Demandes électroniques :

- i. Le Mexique a l'intention de jouer un rôle à part entière pour les initiatives relatives aux demandes électroniques du GTT de l'ALENA. Il travaille actuellement à sa propre initiative dans ce domaine.
- ii. Il y a des différences entre les instructions de préparation des demandes électroniques de chacun des pays. Les demandeurs d'homologation apprécieraient certainement une meilleure harmonisation entre celles-ci.
- iii. On s'est préoccupé de la question du contrôle des versions des modèles électroniques. Les organismes ont déclaré que le contrôle des versions ne devrait pas causer de problèmes et que les demandeurs devraient utiliser le modèle à leur disposition, quel qu'il soit, lorsqu'ils commencent à rédiger les rapports de demande. On acceptera toutes les versions. On a aussi dit aux demandeurs que les modèles seront bientôt affichés sur le site Web EDDENet de l'ARLA(www.eddenet.ca) et qu'ils seront disponible en format WordPerfect et Microsoft Word.

Partie 4 : Différences dans l'examen des données et l'évaluation des risques

Q : Quels sont les domaines pour lesquels on observe, dans les processus d'examen ou d'évaluation des risques, des différences qui peuvent nous empêcher d'entreprendre un examen conjoint ou des activités de partage des tâches? Quels sont les cas les plus irritants et pourquoi?

- R :**
- i. Risques de cancer pour les enfants.
 - ii. Valeurs limites pour les évaluations des risques de cancer.
 - iii. Différences entre les méthodologies d'évaluation des risques qui entraînent des différences dans les décisions.
 - iv. Application du modèle DEEM (modèle d'évaluation des risques alimentaires utilisé par le Canada et les États-Unis).
 - v. Le Canada doit collecter et développer des données réelles pour le panier de consommation plutôt que de se baser sur des hypothèses.
 - vi. Les analyses des risques et des avantages devraient tenir compte des commentaires des producteurs.
 - vii. Les demandeurs aimeraient avoir accès aux RED à mesure qu'ils sont disponibles, comme c'est déjà le cas aux États-Unis, mais non au Canada. Lors de la préparation des examens conjoints, on attend juste avant la décision pour communiquer les RED, ce qui ne laisse pas assez de temps aux compagnies pour discuter des problèmes avec les responsables de la réglementation. L'industrie croit qu'elle

devrait avoir l'occasion de présenter des arguments scientifiques avant la décision. Le fait que les RED ne soient pas accessibles entrave aussi les efforts des compagnies qui souhaitent entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir une autorisation dans au moins un des États aux États-Unis (État de New York).

Conclusions

Les discussions ci-dessus ont permis d'identifier 26 mesures prioritaires, dont 17 correspondaient à des projets pouvant être entrepris par le sous-comité du renforcement des capacités de réglementation. Par contre, les autres mesures concernaient davantage un seul pays ou relevaient d'un autre sous-comité.

À cause du manque de temps, on n'a pas fini d'établir les priorités pour ces mesures lors de la réunion du sous-groupe. On a donc contacté tous les participants après la réunion afin qu'ils déterminent les six mesures qui devraient bénéficier de la plus grande priorité, ce qui correspond au nombre de projets que ce sous-comité pourra vraisemblablement mener à terme au cours de la période prévue de cinq ans. On présente les résultats de cet exercice au tableau 1.

Table 1. Priorités des intervenants relatives aux projets d'accroissement des pouvoirs de réglementation pour 2003-2007.

Priorités	Votes
1. Préparation d'un ensemble global commun de données incluant les données requises par tous les gouvernements et qu'on peut présenter à tous les pays, avec, en supplément, les exigences relatives aux données propres au pays.	6
2. Harmoniser l'évaluation des risques de cancer, notamment les valeurs limites et la méthodologie pour l'évaluation des risques pour les enfants.	6
3. Harmonisation de la mise en oeuvre du programme DEEM (programme d'évaluation des risques alimentaires).	6
4. Harmonisation des déclencheurs qui rendent obligatoires certaines études conditionnelles.	5
5. Harmonisation des définitions des catégories d'utilisation des sites.	5
6. Amalgamation ou réduction du nombre des documents sommaires différents requis, c.-à-d. pour la FQPA, la réduction des risques, les avis de présentation et la liste des rapports.	4
7. Examen / harmonisation des différences spécifiques dans les lignes directrices visant la chimie des résidus et des produits.	4
8. Harmonisation des évaluations des risques et application de facteurs de sécurité pour l'exposition en milieu de travail.	3
9. Harmonisation des exigences visant les données pour les utilisations en serre.	2
10. Incorporation des informations des producteurs dans les évaluations des risques et des avantages.	2
11. Élimination de l'exigence de la date d'application pour l'acceptation du format de l'OCDE par les pays de l'ALENA, et de la date d'annulation pour l'exigence relative au format propre à un pays. (États-Unis et Mexique)	2
12. Poursuite des travaux sur l'approche de l'harmonisation pour les produits de formulation.	2
13. Harmonisation de la préparation des demandes en format électronique.	2
14. Harmonisation des exigences relatives aux données pour les produits antisalissure.	1
15. Harmonisation des exigences relatives aux données pour le gazon et les plantes ornementales.	1
16. Normalisation du format physique des demandes, c.-à-d. choisir entre les cahiers à anneaux et les cahiers reliés.	1
17. Formation des producteurs pour les processus d'homologation, notamment pour les exigences relatives aux données et pour les catégories d'utilisation des sites.	1

Table 2. Autres points prioritaires identifiés par les intervenants

Propres à un pays	Langue des demandes et des examens (Mexique).
	Collecte des données et création d'une base de données pour les données du panier de consommation (Canada).
Suggestions de mesures pour d'autres sous-comités	Accroissement, dans tous les pays de l'ALENA, de la formation pour le transport et l'élimination des pesticides et de leurs contenants (Sous-comité de la réduction des risques).
	Le Mexique doit harmoniser ses exigences relatives aux données sur les biopesticides avec celles des États-Unis et du Canada (Sous-comité de la réduction des risques).
	Le Mexique doit harmoniser son processus d'homologation avec celui du Canada et des États-Unis (Sous-comité de l'examen conjoint des pesticides).
	Coordination des demandes de données pour les réévaluations (Sous-comité de l'examen conjoint des pesticides).
	Besoin d'un mécanisme pour le partage des RED dès qu'ils sont prêts, pendant les examens conjoints (Sous-comité de l'examen conjoint des pesticides).
	Simplification du processus de traitement des irritants commerciaux de la catégorie B (Sous-comité des résidus de pesticides dans les aliments).
	Harmonisation des processus réglementaires visant les urgences et les usages limités, ainsi que des exigences relatives aux données (Sous-comité des résidus de pesticides dans les aliments /de l'examen conjoint des pesticides).

Annexe 3

Sous-groupe de la réduction des risques

Notes de la réunion

GTT de l'ALENA sur les pesticides
Notes de la réunion du sous-groupe de la réduction des risques
8 novembre 2001, Mexico, Mexique

Points de discussion suggérés :

1. Cycle de vie de pesticides - effets écologiques et environnementaux;
2. Sécurité des travailleurs;
3. LAI;
4. Comment mesurer la réduction des risques;
5. Empoisonnement dus aux pesticides;
6. Prévention;
7. Solutions de remplacement aux pesticides;
8. Information et participation du public aux mesures d'accès à l'information;
9. Réduction des risques dans le sol et dans l'eau;
10. Harmonisation des normes visant les biopesticides et les produits sémiocchimiques;
11. Gestion et utilisations de pesticides;
12. Clarification de la signification du cycle de vie des pesticides;
13. Détermination des problèmes de gestion des pesticides.

Points choisis :

1. Cycle de vie des pesticides - gestion de la totalité du cycle
 - A. Aspects réglementaires
 - Mesures de l'exposition;
 - Mesures des résidus
 - B. Aspects non réglementaires
 - Dimensions internationales;
 - Programmes volontaires.
 - C. Nouveaux programmes du Mexique répondant à un besoin : Plan Estratégico de Acción de Salud Ambiental (PEASA) - Plan stratégique d'action pour la protection de l'environnement
 - i. Caractéristiques du programme
 - Doit faciliter le commerce en le réglementant;
 - Doit intégrer la protection de la santé des travailleurs et du public, ainsi que celle de l'environnement;
 - Différentes possibilités pour les organisations (gouvernement fédéral et des États, mesures visant les ravageurs, les cultures, etc.);
 - L'un des objectifs visés est d'obtenir des marqueurs d'exposition pour différentes parties du cycle de vie.

- ii. Pourquoi?
 - Il n'y a pas d'étude générale établissant un lien entre l'état de l'environnement et tous les aspects du cycle de vie des pesticides.
 - iii. Gestion politique - Faut-il intégrer les secteurs public et privé?
 - iv. Le CICOPLAFEST devrait-il assurer la direction du processus?
 - Travailler à l'intégration des différentes organisations.
 - Les États-Unis ont fait face, eux aussi, à des problèmes de coordination.
 - Comment accroître la participation du public?
 - Expliquer le sens des activités « non réglementaires ».
 - Est-ce que les procédures d'information et de consentement préalable (ICP) doivent jouer un rôle?- Ce n'est qu'un des éléments.
- D. Une approche stratégique faciliterait la gestion de la sécurité des agents chimiques.
- a. Industrie des États-Unis - Problèmes de production et de stockage
 - b. Préoccupations des producteurs mexicains
 - Qui doit faire face à des mesures de réglementation des agents chimiques?
 - Produits piratés
 - Informations supplémentaires sur les étiquettes
 - On ne tient pas compte des risques pour la santé et pour l'environnement.
 - c. Commentaires de l'industrie mexicaine
 - Nécessité de l'application de la réglementation sur place
 - Besoin d'accroître la participation des intervenants
 - Progrès des discussions sur les lois et règlements actuels du Mexique visant à renforcer les capacités d'application.
- E. Priorités du GTT
- Avec qui le GTT devrait-il établir des relations à l'échelle nationale et internationale?
 - Les préoccupations relatives à la sécurité pourraient susciter des discussions au niveau de l'ALENA sur cette question.

2. Sécurité des travailleurs

A Préoccupations

- Travailleurs migrants
- Populations indigènes
- Autochtones
- Familles
- Travail des enfants : certains travailleurs sont exposés aux pesticides depuis l'âge de 6 ans.
- Différences linguistiques

B. Incorporation d'organisations de travailleurs

- Besoin de mécanismes de consultation
- La politique d'information mexicaine ne semble pas très claire.

- C. Priorité nécessaire pour la plupart des groupes en âge de procréer
 - Grossesse; risques pendant l'âge de procréation

- D. Programmes de formation
 - a. Recherche d'un mécanisme approprié de formation
 - b. Nécessité de répondre aux besoins des États
 - c. Nécessité de la participation des Comités Estatales (Comités d'État)
 - d. Présentation sur les programmes de formation de Luis Alberto Mercado
 - Programmes nationaux de formation
 - Renforcement des programmes des États
 - Programa Nacional de Jornaleros Agrícolas (Programme national pour les travailleurs agricoles)
 - Nécessité de la participation des CESAVE
 - Formation des professionnels de la santé de l'État
 - Augmentation des cas déclarés d'intoxication par des pesticides
 - Renforcement des mesures d'application de la réglementation
 - On a déjà commencé à préparer du matériel de formation.
 - Besoin de formation pour les travailleurs migrants avant qu'ils n'arrivent aux États-Unis ou au Canada.
 - e. Prochaines activités
 - Études sur la perception des risques
 - Programme de formation des formateurs
 - Études sur les risques dus aux pesticides dans certaines régions où l'on note des problèmes (Sonora, etc.).

- E. Les producteurs mexicains ont commenté les points suivants :
 - Besoin de spécifications sur l'étiquetage
 - Symboles de matières toxiques
 - Spécifications des équipements de protection individuelle (EPI) sur les étiquettes

- F. Besoin d'assurance médicale et/ou de prestations de maladie pour les travailleurs
 - Les travailleurs ne retournent pas aux cliniques
 - Besoin de mesures de sécurité sociale

3. Programmes de lutte antiparasitaire intégrée

- A. Justification des mesures de LAI
 - Entreprises à cause de la possibilité de pertes de produits
 - Peuvent réduire les coûts des producteurs
 - Comprennent des mesures de gestion des ressources

- B. Avantages de l'approche du GTT de l'ALENA
 - Ressources
 - Coordination entre les groupes

C. Défis

- Mesures de réduction des risques
- Mesures de lutte antiparasitaire

D. La région de Bajío au Mexique : un bon exemple de LAI

- Participation de l'industrie
- Intégration des ressources biologiques

E. Préoccupations

- Exemple remarquable de coordination entre des ministères de l'agriculture
- On se préoccupe des nouveaux produits chimiques à cause de la difficulté du maintien des programmes de LAI.
- Exemple de cultures de fleurs pour exportation au Mexique : on utilise de plus grandes quantités de pesticides plutôt que des mesures de LAI, et les heures de travail sont plus longues.
- Les producteurs n'ont pas accès aux produits à risques réduits
- Détermination des points auxquels on peut interrompre le cycle de vie des ravageurs.
- Équilibre entre les utilisations des anciens produits chimiques et celles des nouveaux produits chimiques à risques réduits
- Possibilité d'irritants commerciaux
- On note des problèmes dus à l'introduction de nouveaux pesticides, p. ex. le cas de Sonora. Que faut-il faire alors?

F. Compétences du GTT en matière de LAI

- Assurer un traitement prioritaire aux questions de sécurité alimentaire dans le cadre du mandat du GTT.
- Il faut aller au-delà de la création d'un marché nord-américain pour les pesticides.
- Le traitement des cultures au cas par cas demande beaucoup de ressources.
- En LAI, l'approche élargie est une tâche très exigeante.

Solutions :

- Identification des domaines qui présentent les plus grands risques : Quelles sont les utilisations? Quels sont les produits chimiques en cause?
- Aide pour l'intégration et la coordination
- Le GTT pourrait peut-être faciliter l'intégration avec le système du CODEX.
- Offrir de plus grands avantages pour l'homologation et l'utilisation des biopesticides.
- Aider à établir des liens avec les universités et les institutions de recherche, et promouvoir la coordination avec celles-ci.
- Intégration des techniques pour la réduction de l'utilisation des pesticides.
- Accroissement des mesures de gestion agroécologique.
- Les cartes de zones de résidus pourraient faciliter la gestion agroécologique.
- Consultation des producteurs de légumes biologiques
- Ne pas inclure de projets d'organismes transgéniques dans les projets de LAI.

- Besoin d'une plus grande participation à l'IR-4, qui s'est avéré un bon forum pour l'intégration des intervenants.

4. Meilleur l'accès à l'information

- < Élargir le cadre des réunions pour favoriser la participation des intervenants.
 - Le GTI doit inviter les producteurs aux réunions.
- < Besoin d'un processus de consultation et de traduction pour la préparation du plan quinquennal.
 - On doit préciser les périodes de participation.
- < Études comparatives sur le droit d'accès à l'information au Canada, au Mexique et aux États-Unis (ainsi que sur l'application des lois)
- < Élargir le droit d'accès à l'information des consommateurs, des travailleurs et des personnes exposées.
- < On doit améliorer la sensibilisation aux risques courus par les enfants et par les femmes enceintes au Mexique.
- < Harmonisation des efforts visant à obtenir les informations dans les trois pays
 - Ressources limitées pour l'intégration des informations au Mexique.
- < Accès du public aux anciennes et nouvelles valeurs de LMR
- < L'industrie dispose de grandes quantités de données qui ne sont pas accessibles au public.
 - Demander à l'industrie de s'engager à changer cet état de choses.
 - C'est une question prioritaire.
- < On pourrait établir des rapports entre les symptômes cliniques des empoisonnements dus aux pesticides et les co-adjuvants et les matières inertes des produits (mais non les matières actives).
 - Certaines informations ne sont pas accessibles aux professionnels de la santé; il faut améliorer l'accès à celles-ci.
 - Les caractéristiques toxiques des matières inertes doivent figurer sur les étiquettes.
 - Les effets chroniques doivent être indiqués sur les étiquettes.
- < Activités de Salud Ambiental (ministère de la Protection de l'environnement)
 - Mise à jour du catalogue des pesticides
 - Doit inclure : le nom, les M. A., les cultures, la DL₅₀, les propriétés physiques et les utilisations autorisées.
 - Analyse des LMR
- < Sans accès à l'information, les programmes de santé publique ne sont pas optimaux.
- < Créer un système de déclaration de l'utilisation des pesticides, ou l'améliorer.
- < Au Mexique, les restrictions visant les utilisations des pesticides ont besoin d'être clarifiées.

À la fin de la discussion, on a demandé aux participants de voter sur les deux points qu'il aimeraient voir ajoutés à l'ordre du jour du GTT au cours des cinq prochaines années. On a ensuite présenté ces points à la session plénière, par ordre de priorité décroissante.

Annexe 4

Sous-groupe des résidus de pesticides dans les aliments

Notes de la réunion

GTT de l'ALENA on Pesticides
Notes de la réunion du sous-groupe des résidus de pesticides dans les aliments
8 novembre 2001, Mexico, Mexique

1. Harmonisation des LMR : établissement, révocation et maintien

- a. Facteurs influençant les LMR – Comment éviter l'établissement de LMR différentes pour chacun des pays?
 1. Données sur la consommation intérieure – différences alimentaires entre les trois pays et différences régionales au Mexique;
 2. Modèles d'exposition alimentaire;
 3. Délais post-traitement;
 4. Taux d'application;
 5. Calendrier – nécessité d'améliorer la synchronicité;
 6. Pas de zone commune Mexique/Canada;
 7. Législation/réglementation de chacun des pays (p. ex. la limite par défaut pour les résidus du Canada est de 0,1 ppm, Food Quality Protection Act des États-Unis de 1996).
- b. Effet de l'annulation des tolérances sur les partenaires commerciaux
 1. Question d'égalité des chances.
 2. Le Mexique a intérêt à maintenir les tolérances pour certaines utilisations (p. ex. pour les organophosphates et pour les carbamates) qui ont fait l'objet d'annulations volontaires aux États-Unis.
 - A. On a noté qu'il existe un processus auquel les parties intéressées peuvent avoir recours pour demander le maintien d'une tolérance (voir Guidance for the Establishment of Tolerances/MRL for Imported Commodities, États-Unis, juin 2000).
- c. Sécurité de LMR
 1. Les LMR sont-elles bien fondées scientifiquement?
 2. Utilisation d'études épidémiologiques pour déterminer si les LMR sont sécuritaires.
- d. Le Mexique est-il prêt pour l'harmonisation des LMR? Certains ont déclaré que le Mexique devrait rattraper les États-Unis et le Canada, mais qu'il ne devrait pas retarder les processus d'autres partenaires de l'ALENA.
- e. LMR de l'ALENA – Objectif non atteint du premier plan quinquennal du GTT – Est-ce encore un objectif?
- f. Base de données sur les LMR – Projet de l'American Crop Protection Association (ACPA) pour le développement d'une base de données de LMR destinée à tous les pays de l'ALENA et au CODEX; on a noté que cette base pourrait devenir un outil d'harmonisation très utile.

- g. Besoin d'harmoniser les tolérances relatives aux aliments du bétail entre les différents pays de l'ALENA.
 - A. On a noté que l'ARLA n'a pas établi de tolérances visant les pesticides pour les aliments du bétail. On a établi des LMR pour la viande, le lait et les oeufs selon la charge alimentaire des cultures traitées pouvant être incorporée dans des aliments du bétail. Ces calculs sont les mêmes que ceux effectués par l'EPA pour déterminer des tolérances semblables.
- h. Étendre le processus d'harmonisation des LMR à l'échelle mondiale, au-delà des pays de l'ALENA.
 - A. On a noté qu'un organisme international oeuvrant dans le cadre du CODEX est déjà chargé de cette tâche.
- i. Besoin de données sur la consommation des Mexicains
 - A. Le Mexique a indiqué que la collecte de ces données est en cours.
- j. On ne doit pas négliger les mandats de protection de l'environnement et de la santé au cours du processus d'harmonisation.
- k. Question de la cohérence du processus de révocation des LMR des États-Unis, par rapport aux accords commerciaux.
- l. Besoin d'une autorisation générale préalable à l'industrie pour le partage des données et des examens dans les pays membres de l'ALENA, afin de faciliter les activités d'harmonisation.

2. Réduction de résidus : Nouvelle approche pour l'harmonisation des LMR

Plusieurs participants ont suggéré une nouvelle approche pour l'harmonisation, selon laquelle on s'entendrait pour mettre l'accent non seulement sur l'harmonisation des LMR, mais aussi sur la réduction de la quantité des résidus de pesticides qui sont libérés dans l'environnement.

- a. Utilisation des données d'efficacité pour obtenir les plus bas taux d'application - à ce sujet, on notait deux écoles de pensée chez les participants.
 - 1. Certains préféraient l'approche canadienne (utilisation des données d'efficacité pour obtenir les plus bas taux d'application), surtout si l'objectif est la réduction des résidus.
 - 2. D'autres préféraient l'approche des États-Unis (qui n'utilise pas les données d'efficacité pour obtenir les plus bas taux d'application) pour des raisons de détermination des responsabilités (c.-à-d. pour garantir l'efficacité des produits et réduire les risques de poursuites judiciaires des producteurs).
- b. Coordination avec les activités du sous-comité de la réduction des risques (p. ex. les programmes de lutte antiparasitaire intégrée).
- c. Développement d'un système d'attribution de priorités afin de déterminer par quels pesticides commencer (utiliser diverses ressources : obstacles commerciaux actuels et possibles, cartes des zones de résidus de l'ALENA, base des données des LMR, cartographie des biorégions par le CEC, etc.).
- d. Examen de l'impact sur la santé humaine des résidus dans l'environnement (p. ex. les pesticides dans le lait maternel).
- e. Rapport entre les résidus de pesticides dans les aliments et les résidus dans l'environnement – il n'est pas utile de diminuer les uns si on augmente les autres.

3. Tolérances relatives aux importations

- a. Absence de priorités au sujet des tolérances relatives aux importations des États-Unis pour le processus d'homologation
- b. Nécessité de traiter le Canada et le Mexique comme des partenaires spéciaux
- c. Nécessité d'élaborer une politique pour les tolérances relatives aux importations au Mexique
- d. On suggère que les gouvernements organisent un atelier pour sensibiliser les intervenants et obtenir leurs commentaires au sujet d'une ébauche de politique pour les tolérances relatives aux importations des pays de l'ALENA.
- e. Questions techniques associées à l'ébauche de politique pour les tolérances relatives aux importations des pays de l'ALENA (p. ex. l'utilisation de cartes des zones de résidus plutôt que la quantité des produits importés pour déterminer le nombre d'essais sur place requis).

4. Cartes des zones de résidus

- a. On doit diffuser l'ensemble complet des cartes des zones de résidus de l'Amérique du Nord et les documents d'accompagnement.
- b. Nécessité d'examiner des façons de réduire le nombre d'essais sur place de résidus dans toute l'Amérique du Nord.
 1. Le Groupe de travail sur l'industrie de l'ALENA doit présenter à nouveau son projet au Conseil exécutif pour examen.

5. Usages limités

- a. Nécessité d'harmoniser les homologations de produits pour usages limités, les LMR et les stratégies de retrait d'usages (désigne le processus de révocation des tolérances en cas de préoccupations relatives à la protection de la santé) dans les pays de l'ALENA.
- b. Le Mexique doit définir les usages limités.
- c. Révocation des tolérances aux États-Unis et impact sur les usages limités au Canada (on signale qu'il y a moins de solutions de remplacement disponibles pour les usages limités au Canada).

6. Autres questions

- a. Former les travailleurs migrants pour éviter les cas d'empoisonnement par les pesticides
- b. Augmenter la participation des ONG aux travaux du GTT.
- c. Harmoniser les protocoles épidémiologiques entre les pays de l'ALENA.